Hier, à la Chambre M. Walter a retiré sa demande de mise en liberté de MM. Ricklin et Rossé

L'ASSEMBLÉE A ENSUITE REPOUSSÉ PAR 342 VOIX CONTRE 167, LA MOTION UHRY, RECLAMANT LA LIBERATION DES DEPUTÉS COMMUNISTES EN PRISON.

La séance de la Chambre ouverte, le Président met en délibération les deux motions dont il est saisi : 1° **par M. Walter, tendant à la mise en liberté de MM. Ricklin et Rossé, députés du Haut-Rhin, pour la durée de la session ; 2° par M. Jules Uhry, tendant à la mise ou au maintien en liberté des députés incarcérés ou poursuivis.**

DÉCLARATION DE M. BARTHOU

M. BARTHOU, au nom du Gouvernement, demande à la Chambre de voter l'ajournement de la motion Walter, en opposant la question préalable.

« La Cour de Cassation, dit-il, a été saisie par les condamnés d'un pourvoi suspensif. La Justice n'a donc pas achevé son œuvre et aucune discussion ne peut s'engager tant que cette œuvre n'est pas définitive ».

LE DISCOURS DE M. WALTER

M. WALTER monte ensuite à la tribune.

Il dit qu'on n'a pas le droit de maintenir en prison, dans un but politique, deux députés régulièrement élus et insiste pour que la Chambre discute aussitôt et adopte sa motion. Puis, il affirme que MM. Ricklin et Rossé n'ont jamais été des comploteurs et, traitant le verdict de Colmar de scandaleux, se fait rappeler à l'ordre.

Le discours de M. Walter est ensuite haché par des interruptions et même des rires quand il proteste contre les informations d'après lesquelles M. Berthon a été porté en triomphe par les curés.

Enfin, il conclut en demandant de nouveau à la Chambre de permettre à MM. Ricklin et Rossé de venir faire à la tribune leurs déclaration de loyalisme et d'attachement à la France.

M. M. BERON vient ensuite déclarer qu'il votera contre la question préalable posée par le Gouvernement.

M. GRUMBACH demande qu'un large débat de la question d'Alsace s'institue bientôt.

Enfin, sur les instances de MM. Rabel, Bouisson, Brogly, **M. Walter consent finalement à retirer sa motion** et la séance est suspendue. Les députés alsaciens ont alors un entretien avec M. Poincaré.

LE 1er SCRUTIN POLITIQUE DE LA 14e LÉGISLATURE

A la reprise, le Président donne la parole à M. Barthou, qui pose la question préalable contre la motion de M. Uhry.

« Le Gouvernement, dit-il, s'est déjà expliqué en disant que les citoyens parlementaires condamnés définitivement ne doivent pas subir un sort différent de celui des autres citoyens condamnés pour les mêmes motifs.

Voici que la Chambre va se trouver en présence du premier vote politique qu'elle a à émettre.

Le Gouvernement demande le vote de la question préalable et pose la question de confiance.

M Paul FAURE demande alors des explications en ce qui concerne les bruits qui ont couru au sujet d'une mesure d'apaisement qui serait prise en faveur des députés autonomistes condamnés.

M. BARTHOU, répond, très net : « On est venu tout à l'heure au banc du Gouvernement solliciter des engagements. Le Président du Conseil s'est refusé à prendre un engagement quelconque. Le Gouvernement n'est pas lié, il n'est lié en aucune façon ».

M. Paul FAURE insiste ensuite pour le vote de la motion Uhry.

Puis le Président met la question préalable aux voix et ce premier scrutin politique de la 14e législature, se produit dans le tumulte.

On procède ensuite au pointage. Enfin, on fait connaître que **la question préalable opposée à la motion Uhry est votée par 342 voix contre 167.**

M. Fernand Bouisson demande ensuite quel jour le gouvernement propose-t-il pour la discussion des interpellations sur la politique générale et celles sur la politique financière ?

La Chambre estimera sans doute que ces deux groupes d'interpellations devront être joints et venir en tête de l'ordre du jour de demain.

La Chambre en décide ainsi, et la séance est levée.

L'ÉLECTION DE M. LOUART VALIDÉE

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Au cours de la séance d'hier après-midi, l'ordre du jour a appelé la discussion des conclusions du 7e bureau, sur les opérations électorales de la deuxième circonscription de Béthune.

M. Xavier Vallat déclare qu'il renonce à la parole, car M. Thellier de Poncheville, le concurrent de M. Louart, a manifesté l'intention de saisir par écrit le président de la Chambre des incidents de cette élection.

M. Evrard déclara alors que devant cette attitude, il renonçait également à la parole et que, d'ailleurs, M. Louart avait l'intention de saisir le tribunal correctionnel des faits dont s'est rendu coupable son concurrent.

Mises aux voix, les conclusions du 7e bureau ont été adoptées et, en conséquence, M. Louart a été déclaré admis.

LE 9e BUREAU A CONCLU A L'INÉLIGIBILITÉ DE M. MÉNÉTRIER

Le 9e bureau, examinant les opérations électorales dans la circonscription de Puteaux où M. Ménétrier avait été proclamé élu, a repoussé le rapport de M. Sérol, socialiste, qui concluait à l'annulation pure et simple de l'élection, conformément aux précédents parlementaires.

Le bureau a chargé M. Deligne de présenter un nouveau rapport concluant à l'inéligibilité de M. Ménétrier, ainsi qu'à la proclamation de M. Gautherot, qui a recueilli après lui le plus grand nombre de voix.

Les escroqueries de Natalis Dumez

CE QU'A DIT UN TÉMOIN, QUI GRACE A SA TENECITÉ, L'ÉCHAPPE BELLE

Continuant l'instruction ouverte contre Natalis Dumez, le maire escroc de Bailleul, M. Delattre, juge d'instruction à Dunkerque, a entendu hier, dans la matinée, M. Pierre Delestrès de Bailleul, qui fut membre de la Coopérative.

Ce témoin est venu dire au magistrat, tous les « démêlés » qu'il eut avec Natalis Dumez, lorsqu'il désira examiner le compte de ses dommages de guerre.

M. Pierre Delestrés est entré à la Coopérative de Bailleul pour s'occuper plus activement de ses dommages de guerre. Se rendant compte des retards apportés par le Président du groupement, Dumez, il se rendit à la Reconstitution où il s'aperçut que l'état concernant le règlement de ses dommages était plus avancé que ne lui disait le président de la Coopérative.

Au cours d'une assemblée générale demandant des explications à Dumez, celui-ci se fâcha et se plaignit qu'un jeune homme osait le suspecter, alors qu'il se dévouait à la cause de tous les sinistrés. Natalis Dumez, pour ne pas fournir d'explications, décida de poser la question de confiance à l'assemblée.

« Il s'y prit si habilement, a ajouté M.Delestrés, qu'à l'unanimité, les assistants refusèrent la démission que j'entendais faire accepter par le président, afin de pouvoir retirer mes dossiers de la coopérative ».

M. Delestrés, après cet échec, en référa à la Fédération Départementale des Coopérateurs qui organisa une réunion du Comité d'arbitrage. M. Delestrés obtint enfin gain de cause. Il revint trouver Dumez qui après des grincements de dents, lui remit un chèque pour solde de travaux.

M. Delestrés avait eu toutes les peines du monde à quitter le groupement. Aujourd'hui il peut dire que ses modestes finances l'ont échappé belle.

A l'époque, des sinistrés jugèrent très sévèrement sa conduite envers le bon et dévoué M. Natalis Dumez...

L'assassinat de Mrs Wilson à Paris-Plage

On parle d'un X... mystérieux et d'une importante confrontation qui aurait lieu aujourd'hui ou demain

(De notre correspondant particulier)

Boulogne, 14. — Quoique depuis un certain temps, le silence semblait se faire sur le mystérieux drame des dunes boisées du Touquet Paris-Plage, il n'en reste pas moins que les investigations policières se resserrent vers un X... encore inconnu des profanes.

C'est la raison pour laquelle les policiers parisiens, Garinger et Royer, prolongeaient leur villégiature intéressée dans ce coin charmant de la Côte d'opale.

Hier après-midi, à 15 heures exactement, inopinément ils arrivaient au Palais de justice de Boulogne et tout aussitôt se rendaient vers le cabinet du juge M. Monmessin.

Que cachait donc cette visite ? Du nouveau. Oui sans doute, si nous préjugeons du contenu des procès-verbaux d'audition des témoins qui auraient été remis au magistrat instructeur. Nous avons pu savoir par M. Garinger que l'enquête avait fait un pas. Est-il grand ? Serait-ce vrai que vendredi ou samedi il y aurait une très importante confrontation dans le cabinet du distingué juge d'instruction ?

N'ayant pu s'entretenir qu'un quart d'heure environ avec M. Monmessin, les policiers parisiens quittèrent le palais et regagnèrent Paris-Plage dans le taxi qui les avait amenés.

M.

Pourquoi ne pas noter, aujourd'hui l'adresse qui demain, peut vous être utile ?

Consultez chaque jour les PETITES ANNONCES du ' Réveil du Nord '.

L'effroyable crime de Bailleul-sire-Berthould

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il y eut quelquefois des discussions pour des raisons d'argent, car M. Ducoin reprochait à sa femme de contracter des dettes alors que lui et ses fils travaillaient régulièrement. Une scène sérieuse eut lieu, assura-t-il, il y a quelque temps au sujet de sa vie privée, il alla même jusqu'à esquisser un geste de suicide tant la discussion avait atteint son paroxysme.

Le jour du crime Mme Ducoin alla travailler chez M. Lhomme, entrepreneur à Saint-Laurent-Blangy. Comme tout le monde il apprit le crime vers 6 h. 30 du soir. Sa femme et lui en parlèrent. C'est ainsi qu'il sut que son épouse était allée à l'épicerie Desprez où elle avait rencontré Mme Pigache. Il sut également qu'elle s'était rendue entre 11 et 12 heures, chez le boulanger, qu'avant de s'y rendre elle avait fait des emplettes chez Lucie, une épicière de la rue de Neuville, et qu'elle en était revenue à 12 heures 30. L'après-midi de 14 à 15 heures, elle lui signala qu'elle était allée chez M. Jules Pigache, rue Neuve, pour lui rendre visite au sujet de son enfant.

Mme Ducoin, détailla sa première visite dans la maison du crime avec le fils Pigache et donna cette précision : « Pour entrer dans le débit j'ai passé dans le sang », mais elle n'ajouta pas qu'elle avait été obligée de nettoyer ses pantoufles ».

M. Ducoin trouva que sa femme avait une attitude naturelle à son retour.

Ce marteau a été lavé !

En ce qui concerne ses outils, M. Ducoin assura les policiers qu'il avait deux marteaux dans son atelier, que ceux-ci sont habituellement placés sur son établi où sur une planche mais que « jamais il ne les enfermait dans le tiroir ».

Quand on lui présenta les deux marteaux saisis comme pièces à conviction il reconnut un premier outil dont il avait fait usage et qui porte encore des traces de plâtre. Quand à l'autre, lorsqu'il lui fut présenté M. Ducoin ajouta en le constatant avec les inspecteurs : « Oui, en effet, ce marteau a été lavé, J'affirme que ce n'est pas moi ! Je ne l'ai pas non plus placé dans le tiroir »

Avant de prendre congé, M. Ducoin jura que la petite Lucienne ne lui avait parlé de rien et « si j'avais su quelque chose » s'écria-t-il « je vous l'aurais aussitôt déclaré ».

Néanmoins, M. Ducoin ne peut pas croire que sa femme soit une criminelle.

Après cette déposition M. Peyrousère entendit le fils de Mme Ducoin, Robert Neury.

L'examen des pièces à conviction

L'inspecteur Mariani, qui a reçu la mission de transporter aux services du Contrôle les objets saisis est parti pour Paris afin d'y faire procéder par M. Beyle, Directeur de l'identité judiciaire, à l'examen du marteau et des vêtements tachés de sang que portait Mme Ducoin.

A. TROGNON.

POUR LES VACANCES

Il n'est pas de meilleurs gîtes que ceux indiqués dans notre « Tableau d'Hôtels et Villégiatures recommandés ». (Voir dans nos pages d'annonces). Vous y passerez vos vacances dans des conditions idéales de confort et de bien-être.

En jouant un enfant tombe d'une hauteur de 15 mètres à Maubeuge

SON ÉTAT EST GRAVE

Mercredi 13 juin, dans l'après-midi vers 16 h., quatre enfants de 10 à 12 ans, jouaient dans l'ancien local de la Fanfare du Tilleul, près de la gare de Sous-le-Bois. Ce bâtiment qui, avant la guerre, servait de salle de répétitions et de réunion à la célèbre phalange des Chasseurs du Tilleul, a, pendant les hostilités, souffert du bombardement est actuellement en partie démoli et inoccupé.

Par quelle inconscience ou par quelle fanfaronnade les quatre gosses décidèrent-ils de faire l'ascension du grenier et du toit ? qui le dira.

Toujours est-il que le petit Marcel Heuvelmans, âgé de 11 ans, qui semblait servir d'éclaireur, grimpa au grenier suivi de ses amis puis passant par une lucarne arriva sur le toit et commença à marcher près de la gouttière. Mais, soit vertige soit glissade le malheureux perdit l'équilibre et vint s'écraser sur le sol d'une hauteur de 15 mètres.

Les autres gamins pris de frayeur alarmèrent aussitôt les voisins et les parents du petit Heuvel mans qui demeurent 69, rue Hautée, à Maubeuge-Sous-le-Bois furent prévenus. Le docteur Pelcé vint donner les premiers soins à l'enfant et devant la gravité de son état ordonna le transfert d'urgence à l'Hospice de Maubeuge.

Malgré les soins dévoués qui lui furent prodigués, le petit Marcel est décédé dans la matinée d'hier des suites de ses blessures après de cruelles souffrances.

Drame de l'alcoolisme à Agenville

UN IVROGNE AURAIT PROVOQUE LA MORT DE SA FEMME

C'est encore une de ces trop fréquentes scènes où l'alcoolisme joue son rôle néfaste qui, depuis quelques jours, met en émoi la petite commune d'Agenville dans le canton de Bernaville.

Il s'agit, en effet, de la mort d'une certaine femme Houbart née Philomène Dubos, âgée de 66 ans. Depuis plusieurs années, le ménage Houbart, dont le mari Emile, 65 ans, manouvrier, ne travaille qu'irrégulièrement, s'adonne à la boisson. Des scènes fréquentes de violences s'élevaient au sein de ce foyer désuni d'autant plus que le mari est un brutal que la fureur alcoolique rend dangereux.

UN MÉNAGE D'ENFER

Dans le pays le ménage Houbart ne jouissait que d'une très mauvaise réputation et bien souvent la gendarmerie de Bernéville avait eu, soit pour une chose soit pour une autre, à verbaliser contre la femme ou contre le mari.

Il ne se passait guère de semaine sans qu'éclatât une scène de ménage au cours de laquelle homme et femme en venaient régulièrement aux mains. Bien souvent les voisins qui assistaient à ces scènes scandaleuses avaient essayé d'intervenir, mais en vain.

Aussi chacun à Agenville s'attendait-il à voir l'une de ces disputes se terminer tragiquement. Cette appréhension ne devait pas être démentie. Ainsi le 22 mai dernier, sans l'intervention de M. Louis Donnet, la femme Houbart serait tombée sous les coups de son mari. En véritable brute, Houbart ce jour-là avait saisi sa femme à la gorge et la serrait si fortement que sa respiration en était coupée puis, à l'aide d'une bouteille il lui assénait sur la tête les coups les plus violents. Ce fut M. Donnet qui, arrivant à point, empêcha l'issue fatale.

Cependant ce n'était que partie remise et l'inévitable ne pouvait tarder à se produire.

LA SCÈNE FATALE

En effet, le 5 juin, une nouvelle scène s'éleva dans ce foyer infernal. Les témoins sont d'accord pour affirmer que l'ivrogne n'était cependant pas saoul ce jour là, mais qu'il fut d'une brutalité révoltante. Coups de pied et coups de poings tombèrent à profusion sur la femme qui s'écria dans la bagarre : « Il m'a tuée ». Ce propos entendu par des témoins fut confirmé le surlendemain lorsqu'ayant dû s'aliter... pour ne plus se relever, Mme Houbart fit demander à son lit une voisine Mme Bué, née Zélie Chivé, 63 ans, à laquelle elle confia que l'ivrogne lui avait porté un coup de poing en pleine poitrine et un violent coup de pied au ventre en ajoutant : « Cette fois j'ai le coup de mort je suis perdue ce n'est pas la peine de faire appeler de médecin ». En effet, le lendemain 8 juin, elle décédait. Aucun médecin ne l'avait visitée et son mari s'opposait à ce que le cadavre fut examiné par n'importe quel docteur.

L'INTERVENTION DE LA JUSTICE

Il fallait cependant opérer les constatations légales. Ce fut M. le docteur Bridoux d'Auxi-le-Château qui fut mandé. Ce praticien vu les circonstances de la mort et les constatations qu'il fit se refusa à délivrer le permis d'inhumer et estima que le Parquet d'Abbeville devait être avisé. La gendarmerie fut alors informée et une enquête fut ouverte qui confirma l'exposé des faits tels que nous venons de les relater. Procès-verbal a été adressé au Parquet lequel a commis M. le docteur Hautefeuille d'Abbeville pour examiner le cadavre. Le rapport du praticien ne sera connu que sous quelques jours.

APRÈS L'INCENDIE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS

Nous apprenons que, malgré l'importance du sinistre qu'ils ont subi, les Etablissements A. Hémard et Pernod fils réunis ont des moyens de production suffisamment importants pour espérer limiter le chômage à quelques jours et reprendre très prochainement le cours normal de leurs affaires.

LE SORT ANGOISSANT DE L'« ITALIA »

Le célèbre explorateur Konway qui fit un raid au Spitzberg en 1896, est d'avis que le sort du général Nobile n'est pas désespéré et qu'il suffirait de franchir en traineau une soixantaine de kilomètres pour rejoindre la terre ferme. La température est supportable.

Les Fêtes des Quartiers du Bon Poste Civron et Beau Passage à Lys

Voici la photo du Comité organisateur des Fêtes des quartiers du Bon Poste, Civron et Beau Passage, fêtes qui auront lieu les 23, 24 et 25 Juin 1928

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51). — DEPOT DE VENTE : 78, Grande Rue.

La fête d'Education Physique des 16 et 17 Juin

Voici le programme horaire des Fêtes-Concours organisées à l'occasion du XXVe anniversaire du tir régional et de l'Ecole Roubaisienne d'éducation physique.

Samedi 16 juin, à 20 heures. — Conférence avec film sur l'éducation physique par M. le docteur Vermersch, sous la présidence de M. Henri Paté, ex-haut commissaire à l'Education Physique et aux Sports. Présence de M. le colonel Bouret, délégué de M. le Ministre de la Guerre et de M. Chalignie, secrétaire de l'Union des Sociétés d'éducation physique et de P. S. M. de France.

Cette conférence est offerte aux chefs de famille, ainsi qu'aux élèves des Sociétés d'éducation physique et de gymnastique. La partie concert est assurée par la Chorale des Mutilés et Réformés : président, M. Albert Delberghe, chef M. Louis Dewispelaere.

Le dimanche 17 juin. — Matinée de concours, de 7 heures à midi, au Stade Roubaisien, pour les épreuves d'éducation physique au Tir Régional, 12, rue Neuve ; pour les épreuves de tir, au Radio-Club du Nord de la France, 55, rue Neuce, pour les épreuves de lecture au son.

A 10 heures. — Visite du Comité sur les terrains d'examens.

A 11 h. 30. — Grande Place, concert donné par l'Harmonie des Anciens soldats musiciens et Alliés. Président, M. Albert Desprest, chef M. Capelle.

A midi. — Réception du Comité et des présidents de sociétés, par la Municipalité.

A 14 h. 45. — Rassemblement des sociétés rue de la Gare.

A 15 heures. — Défilé : Grande Place, Grande Rue, place de la Liberté, rue de Lannoy.

A 15 h. 30. — Fête éducative au Parc Jean Dubrulle, avec le concours de la Musique du 43e R. I., de l'Harmonie de l'Escadron des Flandres, des sociétés d'éducation physique de Roubaix-Tourcoing, Lille, Calais, Avesnes, Béthune, des Eclaireurs Français, Section des Anciens sous-officiers Français de Bruxelles, des Sokols Polonais en costume national, accompagnés de leur musique.

Cette fête est donnée au bénéfice des caisses de l'Union des Mutilés et Réformés et du Bureau de Bienfaisance de Roubaix.

Les cartes d'entrée : tribunes, 10 fr. ; premières, 3 fr. ; secondes, 1 fr., sont dès aujourd'hui en vente chez M. Behiels, café du Commerce, 30, Grand'Place, siège de permanence.

A 18 h. 30. — Distribution des prix et récompenses à la Salle municipale des Fêtes, rue de l'Hospice.

De 19 à 20 heures. — Grand'Place : concert par l'Harmonie de l'Escadront de Flandre, chef M. Gaston Duffet et par l'Harmonie Municipale de Wattrelos, chef M.Mager, 1er prix du Conservatoire de Paris.

EMPLOYÉ INDÉLICAT

M. Marcel Delmar, 32 ans, réparateur de pneumatiques, habitant 13, rue du Chevalier-Roland, occupait un employé, Michel Masquelier, demeurant rue de l'Ermitage, 17, à Roubaix, qui avait trouvé « la combine » pour se faire de petits bénéfices. Et, il les réalisait au détriment de son patron, bien entendu.

Il s'arrangeait pour extraire de chez M. Delmar, des enveloppes, des boyaux et des chambres à air, qu'il revendait, — ou plutôt qu'il vendait.

A la suite d'une plainte déposée au 3e arrondissement de police, M. Malot ouvrit une enquête. Il ne tarda pas à avoir la preuve de l'indélicatesse de Michel Masquelier, qui fut mis en état d'arrestation.

D'autre part, à propos de la même affaire, M. Rémy Dekaiser, marchand de vieux caoutchouc, demeurant 116, rue du Moulin, a fait l'objet d'un procès-verbal. Il ne se conformait pas, en effet, à la loi régissant le métier de brocanteur, n'avait aucun registre d'inscription des marchandises et, par suite, ne pouvait justifier des opérations auxquelles il se livrait.

RHUMATISMES

Arthrite, Sciatique, Lumbago, Goutte. Soulagement garanti ou argent remboursé. Herboristerie BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, Tourcoing.

UN LILLOIS MECONTENT MENACE SA FEMME D'UN RASOIR

Vers 18 heures, il a été conduit au poste de police du 4e arrondissement, un nommé Julien Desmet, âgé de 25 ans, journalier, demeurant à Lille, rue d'Arras, 131.

Celui-ci, abandonné par sa femme depuis environ 1 mois, était venu à Roubaix pour la rechercher. Julien Mesmet finit par retrouver la fugitive dans un estaminet de la rue du Collège, chez M. Dubois.

Là, après l'avoir engagée vivement à reprendre la vie commune, devenant soudain furieux, le mari abandonné, menaça sa femme d'un rasoir et lui ordonna de réintégrer le domicile conjugal.

Mme Desmet refusa d'obéir aux injonctions du mari. Elle se plaça sous la protection de la police, où une plainte fut déposée. Conduit au commissariat du 4e arrondissement, Desmet déclara qu'il avait simplement voulu effrayer sa femme et non la menacer. Il n'en sera pas moins conduit aujourd'hui au Parquet de Lille.

EST-CE UN ACCIDENT ?

Au cours de la journée d'hier, les services de M. le docteur Dispa étaient sollicités pour un blessé : M. Jules Nidavenne, 66 ans, demeurant 5, rue de Denain.

Celui-ci présentait des contusions multiples dont il ne put expliquer l'origine, car il lui était impossible d'articuler une parole.

A-t-il été victime un accident ou de coups. Une enquête le déterminera.

M. Nidavenne, après avoir reçu les soins nécessités par son état, a été dirigé sur l'hôpital de « La Fraternité », où il a été admis.

CYCLISTE RENVERSÉ PAR UN ATTELAGE

Un trieur de laines, demeurant à Roubaix, 91 rue Bernard, M. Léon Thérons, âgé de 27 ans, roulait en bicyclette, avenue Jean Jaurès vers 12 h. 10, lorsqu'un attelage, conduit par M Ovaert, boucher, 47, rue de Lille, à Flers-Breucq, l'accrocha au passage.

M. Thérons fut violemment projeté sur le sol. On se porta immédiatement au secours de la victime qui fut transportée dans une maison avoisinante, où M. le docteur Féron vint lui prodiguer ses soins. Le praticien releva uen fracture de la clavicule droite, ainsi que des plaies aux jambes et à la région lombaire.

M. Thérons a déposé une plainte entre les mains de M. Chevalier, commissaire de police du 2e arrondissement.

Bock Meyerbeer LE PLUS.......... FIN

LES CHUTES MALHEUREUSES

Hier matin, Mme Marie Decoster, âgée de 63 ans, ménagère, demeurant 287, rue des Longues Haies, vaquait aux soins de son ménage ; quand par suite d'une glissade elle tomba sur le sol d'une façon si malencontreuse que, dans sa chute, elle se blessa à la hanche.

M. le docteur Bailleul qui fut mandé auprès de la blessée, releva des contusions de la hanche et la fit admettre à l'hôpital de La Fraternité, où elle a été transportée.

— M. Jean-Baptiste Selosse, 57 ans, laveur, habitant rue de l'Alouette, cour Mulliez, n. 1, est tombé au cours de son travail à l'usine Sonneville, rue Racine, à Roubaix, où il est occupé. M. le docteur Desbonnet qui prodigua ses soins au blessé releva une entorse tibéo-tarsienne droite. Il le fit également transporter à l'Hôpital de « La Fraternité ».

IL DÉROBAIT DU SAVON

Les ouvriers des «Huileries Darier et Rouffio » rue d'Alger à Roubaix, étaient autorisés à emporter des débris de bois provenant des démolitions en cours. Un ouvrier de l'usine étendant cette autorisation au savon, a été surpris en flagrant délit de vol.

C'est un nommé Clodomir-Emile Delecroix, 26 ans, demeurant en garni rue Latine, n° 19, il n'avait rien trouvé de mieux que de dissimuler des morceaux de savon qui atteignaient 5, 6 et même 7 kilos, entre les morceaux de bois qu'il emportait. Il avait pu ainsi s'approprier environ 20 kilos de savon. Sur plainte déposée contre lui, une perquisition fut opérée à son domicile par M. Fischer, commissaire de police du 4e arrondissement et permit de découvrir de plus grandes quantités de blocs de savon, volés antérieurement. Cet individu a, de plus, avoué qu'il se livrait déjà depuis quelques temps à ce petit trafic.

Delecroix mis en état d'arrestation sera déféré aujourd'hui au parquet de Lille, pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

PIEDS SENSIBLES... Chaussez-vous chez Boucau-Verecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Théâtre. — Les salles de l'Hippodrome et de la Coopérative du Boulevard de Belfort seront certainement, le dimanche 15 Juillet, remplies d'amateurs venus écouter nos comédiens et chanteurs qui s'essaient dans le théâtre où plusieurs roubaisiens se sont déjà créé un nom.

L'organisation attire l'attention des chefs de groupes sur la date fixée pour les concours de théâtre qui auront lieu, exceptionnellement cette année, le 15 juillet, cela leur permettra d'avoir tous leurs éléments sous la main puisque les concours individuels se dérouleront le jour même de la Fête Nationale.

L'Administration municipale est heureuse de faire connaître qu'étant intervenue près de M. Créteur, fils, costumier roubaisien, celui-ci, désirant aider à la réussite des concours, accorde le demi tarif pour ce jour du 15 Juillet, à condition que les groupes obtiennent de l'organisation une attestation l'assurant qu'ils y participent. MM. les chefs de groupes voudont bien, le plus tôt possible, donner tous les renseignements à l'organisation des concours qui leur remettra l'attestation nécessaire pour fixer le costumier afin que ce dernier puisse prendre ses dispositions. Enfin il est rappelé aux groupes du théâtre lyrique qu'ils doivent obligatoirement se faire accompagner par un un pianiste de leur choix et que ce dernier ne peut être un des accompagnateurs officiels des concours.

Composition des jurys. — Salle de théâtre de la Coopérative « La Paix ». — MM. Arthur Bouchart ; Félix Cautermann, Marcel Clève et A. Fougerat.

Hippodrome-Théâtre. — MM. Frady, directeur des Théâtres municipaux de Lille, Marcel Benet, Georges Bizard, membre du Jury du Conservatoire de Roubaix ; Albert Duhamel, professeur au Conservatoire, chef d'orchestre, M. Raymond Goudsmetd, critique théâtral et membre de la Société des écrivains de Province ; M. Edmond Inglebert, membre de la Commission et du Jury du Conservatoire de Roubaix ; Léon Volbert, du Théâtre de Lille.

MOTO-CLUB DU NORD

A l'occasion du Circuit du Camp du Drap d'Or qui se courra à Ardres Dimanche 17 Juin, le Moto-Club du Nord organise sa cinquième excursion officielle de 1928.

Départ de Roubaix : Café des Arcades, rue Neuve, 55, à 7 heures. Jonction à Lille avec les motocyclistes de la région. Itinéraire : Armentières, Bailleul, Hazebrouck, Saint-Omer, Ardres, où de bons hôtels existent, ainsi que d'agréables promenades très ombragées, où de délicieux pique-niques dans un joli pays peuvent être organisés.

SOLDES ACTUELLEMENT Fashionable

89, Boulevard de la Liberté, LILLE

solde tous ses modèles de Haute Couture : Manteaux, Tailleurs, Robes et ses fins de séries pour Hommes et Enfants. (Voir ses étalages.)

PRIX EXCEPTIONNELS

LE CARNAVAL D'ÉTÉ DU QUARTIER DE L'ÉPEULE

Le Carnaval d'Eté organisé à l'occasion de la ducasse du 1er juillet, promet un grand succès. Le Comité ne néglige rien pour qu'il surpasse celui des années précédentes.

Les inscriptions sont toujours reçues au siège, 210, rue de l'Epeule (jusqu'au 25 juin au plus tard).

Les derniers programmes sont en vente chez tous les commerçants du quartier. Sous peu, nous donnerons le détail des prix des concours.

Le samedi 30 juin, à la grande retraite aux flambeaux des surprises seront distribuées aux enfants, à l'issue du cortège, rue de l'Industrie.

Sociétés & Comités

LES JOYEUX CYCLISTES DE ROUBAIX. — Excursion toute la journée sur Mont-de-l'Enclus. Départ à 6 h. 30.

UNE SÉANCE DE DÉPANNAGE A RADIO-ROUBAIX. — C'est ce soir vendredi 15 à 20 h. que l'Association d'Amateurs Radio-Roubaix consacrera sa séance uniquement au Dépannage des Postes d'Amateurs (poste du commerce exceptés) Radio-Roubaix s'est assuré le concours de ses experts les plus expérimentés et les plus avertis. Les amateurs qui n'ont pû être servis vendredi dernier sont donc invités à se présenter ce soir dès 20 h. Salle des essais de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles.

Tous les amateurs débutants sont instamment invités à profiter de cette séance. Les dépannages s'effectueront par ordre d'arrivée.

AMICALE PIERRE DE ROUBAIX. — Dimanche 17 juin à 10 heures, dans une des salles de l'Ecole, réunion du Comité Directeur de l'Amicale. Présence indispensable.

GRANDE FANFARE. — Ce soir à 20 heures précises, répétition générale.

HARMONIE DU NOUVEAU ROUBAIX. — Café Prudent, 107 Bd de Fourmies, vendredi à 7 h. 30, cours de solfège gratuit. A 8 h. 30, répétition de musique.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Thérèse Leclercq, rue de Tourcoing, 66. — Thérèse Bargibant, rue Montgolfier, 46. — André Leclercq, quai de Rouen, 2. — Antoinette Van den Broeke, rue du Moulin, 22, cour Delmarle, 1.

PUBLICATIONS. — André Maessen, boulanger à Mouvaux et Simone Delval, téléphoniste, rue d'Italie, 69. — Pierre Viaene, journalier, Grande Rue, 201 et Fernande Huvenne soigneuse, à Roubaix. — Louis Willem, menuisier, rue Desaix, 71 et Louise Blondel, fileuse, à Lys. — Gérard Anrys, bonnetier, rue Neton, 36 et Regista Douez, dactylographe, à Tourcoing. — Léon Bateman, pharmacien, à Lumbres et Renée Vérin, s. p., à Marcq-en-Barœul.

DÉCÈS. — Ernest Messant, 67 ans, rue de la Chaussée, 33. — Constant Delporte, 72 ans, rue Henri Carette, 50. — Louise Catrice, ép. Gezet, 38 ans, de Renaix (B), rue St-Amand, 90. — Zoé Manchiska, épouse Zennevort, 55 ans, rue de l'Alma, 252, cour Lefebvre, 1. — Jacqueline Mattion, 6 mois, rue des Anges, 113 — Henri Deweer, 67 ans, rue Decrême, 191, cour Debruyne, 7 — Marie Cronie, veuve Jonckhere, 71 ans, boulevard de Cambrai, 64.

HERNIES de toutes natures

Soulagement garanti par les plantes ou argent remboursé. Herboristerie BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, Tourcoing.

WATTRELOS

L'UNION CHORALE. — Cette Société fondée en 1886 et dirigée actuellement par M. Constant Declercq dont la réputation, tant en art choral que musical n'est plus à faire, participera le 12 août prochain au Concours International de Béthune en 1re Division, avec un effectif de 70 membres.

Placé sous la présidence d'honneur de M. V. Fastinarkes, industriel, qui ne ménage pas sa générosité, elle a comme président, M. Robert Lefebvre ; J.-L. Desplechin, sous-directeur ; secrétaire, Edmond Lequain, qui est infatigable pour ce qui regard la Société, démarches, développement, etc...

Déjà elle a reçu de nombreux dons qui lui permettront d'affronter avec confiance ce concours où elle se trouvera en contact avec de nombreuses Sociétés.

Elle adresse ses remerciements aux personnes qui lui sont déjà venues en aide, et elle espère que celles dont la sollicitation leur a été adressée lui feront parvenir également leur modeste encouragement.

Les répétitions partielles et générale se poursuivent avec assiduité sous la direction de son directeur, M. Constant Declercq, aidé des répétiteurs, J.-L. Desplechin, Camille Duquenne, Henri Barbieux et Robert Lefebvre, président.

Nous souhaitons qu'elle obtienne un brillant succès.

CONCERT A L'HOSPICE. — Dimanche 17 juin, à l'occasion de la ducasse, la Symphonie accordéoniste du Laboureur donnera un concert dans les jardins de l'Hospice auquel le public sera admis de 10 h. 30 à 11 h. 30.

UNE ŒUVRE DE BIENFAISANCE. — A l'occasion de la Ducasse un grand jeu de 421 pour un superbe mouton, aura lieu chez M.Henri Decourcelle, 4, rue Neuve, les 17 et 18 juin, au profit des vieillards de l'hospice.

ETAT CIVIL. — Publication. — Emile Debavay, employé au chemin de fer, rue du Pont d'Amour, 10 à Leers-Nord et Angèle Dubrulle, employée, rue Haugedé, 36.

Décès. — Albert Malfait, 35 ans, mécanicien, rue de France, 17. — Adolphe Berteloot, 78 ans, rue des Poilus. — Camille Verhaeghe, 74 ans, Fort-Lillois, 1.

CROIX

REUNION DES ANCIENS DE « LA PATRIOTE ». — La section des Anciens s'est réunie hier en son local sous la présidence de M. Ch. Delcamps. Celui-ci excusa M. Jules Vaillant retenu par la maladie et rendit un délicat hommage aux disparus.

M. Drumez, dans une délicieuse causerie, pleine d'anecdotes contées avec humour, retint pendant plus d'une heure l'attention de son auditoire. Je pense, dit-il, que la gymnastique est arrivée à un satde réalisateur. On s'aperçoit enfin des immenses services rendus par les sociétés de gymnastique, qu'elles sont la suite naturelle de l'école. Le jeune homme, dit-il, qui se sera imposé les dures disciplines de la gymnastique aura l'habitude de l'effort, du sang-froid et de l'audace raisonnés. Il se sera trempé l'âme en même temps que le corps. L'entrainement lui aura fait sentir les méfaits du tabac, de l'alcool et des vices qui guettent la jeunesse. Il s'en abstiendra ou s'il en use, il le fera avec modération, sa fierté physique l'obligera à une fierté morale. Il deviendra un bon citoyen, confiant en lui-même, orgueil de la cité et richesse de la nation.

Nous voyons les budgets d'assistance se gonfler d'année en année. Pourquoi ? Soulager la maladie c'est bien ; mais développer la santé, c'est mieux, Supprimer les causes, c'est supprimer les effets ».

L'orateur se proposa dans une prochaine causerie de traiter de la gymnastique dans la maladie ; dominer l'imagination et l'assujettir à la volonté.

La prochain réunion est fixée au 8 Juillet prochain.

MÉDAILLES DU TRAVAIL. — Réunion de la Commission Administrative, samedi 16 juin à 19 h. 30, au local, Café du Progrès.

Rappelons aux membres de la Commission la décision prise à la dernière réunion de fixer au 3e samedi de chaque mois la réunion du Comité.

A L'AMICAL CLUB DE CROIX. — Au cours de la réunion générale annuelle du mercredi 13 juin, la nouvelle commission a été nommée et a reçu les voeux exposés par l'ancienne démissionnaire. Après discussion de l'ordre du jour, la réunion s'est terminée par une tombola surprise, entre tous les membres présents. Sept jolis lots ont été distribués aux heureux gagnants. Le banquet annuel aura lieu samedi 16 juin, à 8 h. 30 précises au siège. Prix du banquet 12 fr. Il reste encore quelques places vacantes, prière de se presser pour l'inscription. La Commission a fait un gros effort pour réduire le plus possible le prix du dit banquet. Les entrainements de football et d'athlétisme seront portés à la connaissance des membres, la semaine prochaine.

AUX FAMILLES DES MILITAIRES SOUS LES DRAPEAUX.— Il est rappelé aux familles des soldats de Croix actuellement sous les drapeaux qui désirent que leur fils participent à la répartition du produit de la fête de bienfaisance qui a été organisée au profit des soldats de Croix, qu'elles sont priées de se faire inscrire à la Mairie, Bureau Militaire, (2e étage) avant le 20 juin.

ETAT CIVIL. — Décès. — Hélène Delesalle, un an, 22, rue E.-Guillaume.

HEM

AVIS AUX CABARETIERS. — En vue d'établir le programme de la Fête Nationale du 14 Juillet, les cabaretiers désireux d'obtenir un jeu dans leur établissement sont priés de se faire inscrire en Mairie avant le 24 juin.

Vous le savez Madame, en faites-vous votre profit ?

.... Votre épiderme est un organe dont le bon fonctionnement et la santé même exigent l'intervention quotidienne d'éléments stimulants et vivifiants. Ces éléments indispensables, la crème Malacëine les contient à l'état de pureté. Grâce à elle votre teint retrouvera la santé et la fraîcheur, car, souvenez-vous en...

MALACÉINE

DONNE UN TEINT DE FLEUR

ANNAPPES

LES PIECES DE MONNAIE DISPARAISSAIENT. — Mme Parent, cabaretière, demeurant sur la route de Tournai, constatait depuis quelques temps de fréquentes disparitions de pièces de monnaie de son tiroir-caisse. Ses soupçons se portèrent sur sa bonne : Maria Naksymow, 24 ans, et, pour en être certaine, Mme Parent inventa une petite ruse pour pincer la Polonaise.

Elle imagina de poinçonner quelques pièces de monnaie divisionnaire, et quelques billets de banque. Elle attendit quelques jours et déposa une plainte à la gendarmerie.

Accusée du vol, Maria Naksymow nia énergiquement. Elle alla jusqu'à inviter les gendarmes à fouiller sa malle. Mais les gendarmes trouvèrent dans ladite malle un billet de 10 francs et quelques pièces de monnaie poinçonnées ; ainsi que 195 pièces de un franc.

Devant l'évidence, la bonne ne put nier. Elle a été mise en état d'arrestation, et sera conduite aujourd'hui au Parquet de Lille, pour être mise à la disposition de M. le procureur de la République